



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes

Siège social : 10 rue Paul Montrochet - 69002 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes

Siège social : 10 rue Paul Montrochet - 69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour risques et charges

Comme mentionné aux points 1.3.5, 1.4 et 2.4 de l'annexe, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes constitue des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la Chambre Consulaire.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau et examinés par la Commission des Finances de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 24 juin 2026

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a flourish at the end.

Evelyne CHANSAVANG

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2025		
BILAN (EUROS) EXERCICE : 2025				
ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de recherche et développement	30 210,00 €	30 210,00 €	0,00 €	0,00 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 514 748,24 €	2 227 862,24 €	286 886,00 €	239 459,98 €
Droit au bail	6 465,32 €	0,00 €	6 465,32 €	6 465,32 €
Autres	195 509,29 €	170 214,76 €	25 294,53 €	34 008,45 €
Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total	2 746 932,85 €	2 428 287,00 €	318 645,85 €	279 933,75 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 960 098,03 €	0,00 €	2 960 098,03 €	2 602 652,47 €
Agencements et aménagements de terrains	459 244,15 €	346 245,98 €	112 998,17 €	122 377,06 €
Constructions	82 350 361,21 €	37 287 756,93 €	45 062 604,28 €	43 795 619,17 €
Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Installations techniques, matériel et outillage	4 506 543,02 €	3 507 855,52 €	998 687,50 €	1 099 636,78 €
Autres	20 807 398,83 €	16 922 392,27 €	3 885 006,56 €	3 107 805,66 €
Immobilisations corporelles en cours	691 434,81 €	0,00 €	691 434,81 €	695 749,31 €
Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépréciation des immobilisations	0,00 €	19 000,00 €	-19 000,00 €	-19 000,00 €
Sous-total	111 775 080,05 €	58 083 250,70 €	53 691 829,35 €	51 404 840,45 €
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	1 469 439,74 €	15 244,90 €	1 454 194,84 €	1 434 700,36 €
Prêts	181 316,29 €	0,00 €	181 316,29 €	188 800,82 €
Compte de liaison OG	10 063 356,35 €	0,00 €	10 063 356,35 €	9 559 092,90 €
Autres	10 024 041,43 €	0,00 €	10 024 041,43 €	25 990,98 €
Sous-total	21 738 153,81 €	15 244,90 €	21 722 908,91 €	11 208 585,06 €
TOTAL I	136 260 166,71 €	60 526 782,60 €	75 733 384,11 €	62 893 359,26 €

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2025		
BILAN (EUROS) EXERCICE : 2025				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 782 469,62 €	423 206,14 €	4 359 263,48 €	3 997 461,57 €
Fournisseurs débiteurs	87 387,16 €	0,00 €	87 387,16 €	20 642,92 €
Personnels et comptes rattachés	9 554,58 €	0,00 €	9 554,58 €	7 231,53 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 890,19 €	0,00 €	1 890,19 €	9 494,87 €
État et autres collectivité publiques	541 481,59 €	142 600,00 €	398 881,59 €	611 639,35 €
Autres créances	1 846 768,22 €	0,00 €	1 846 768,22 €	783 271,72 €
Charges constatées d'avance	176 655,46 €	0,00 €	176 655,46 €	158 984,54 €
TOTAL II	7 446 206,82 €	565 806,14 €	6 880 400,68 €	5 588 726,50 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Disponibilités				
Caisse	15 668,24 €	0,00 €	15 668,24 €	9 564,59 €
Comptes courants	29 442 329,37 €	0,00 €	29 442 329,37 €	40 133 447,94 €
TOTAL III	29 457 997,61 €	0,00 €	29 457 997,61 €	40 143 012,53 €
Régies d'avances et accreditifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL IV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	173 164 371,14 €	61 092 588,74 €	112 071 782,40 €	108 625 098,29 €

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		
BILAN (EUROS) EXERCICE : 2025		
Comptes annuels 2025		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Apports		
Dotation	7 420 445,44 €	7 420 445,44 €
Dons et legs	3 095,68 €	3 095,68 €
Affectation	11 800 000,00 €	2 600 000,00 €
Financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	1 245 688,90 €	1 386 549,62 €
Ecart de réévaluation	0,00 €	0,00 €
Réserves	24 328 676,11 €	32 390 485,11 €
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser	0,00 €	0,00 €
Autres réserves (réserves facultatives)	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	17 588 590,77 €	15 276 548,63 €
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 404 563,18 €	2 312 042,14 €
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	8 023 123,37 €	8 527 051,88 €
TOTAL I	77 814 183,45 €	69 916 218,50 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 074 566,59 €	7 898 885,00 €
Provisions pour charges	2 201 832,34 €	1 393 919,57 €
TOTAL II	7 276 398,93 €	9 292 804,57 €
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 616 319,89 €	8 262 780,26 €
Emprunts et dettes financières divers	23 351,13 €	17 827,13 €
Comptes de liaison OG	10 063 356,35 €	9 559 092,90 €
Avances de l'État et autres collectivités publiques	0,00 €	0,00 €
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 757 730,51 €	3 167 559,68 €
Dettes fiscales et sociales	2 556 344,04 €	2 489 299,40 €
Dont : Personnels et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 290 560,10 €	3 187 135,86 €
État et autres collectivités publiques	811 383,99 €	640 769,97 €
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Clients et comptes rattachés	22 128,56 €	1 600,00 €
Autres dettes (y.c. 47)	350 782,86 €	1 610 229,43 €
Produits constatés d'avance	489 242,59 €	479 780,59 €
TOTAL III	26 981 200,02 €	29 416 075,22 €
TOTAL GENERAL (I+II+III)	112 071 782,40 €	108 625 098,29 €

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes	Comptes annuels 2025	
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (EUROS)		
EXERCICE : 2025		
	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subvention d'exploitation (74)	5 264 605,03 €	5 929 888,91 €
<i>dont ministère chargé de l'artisanat</i>	<i>16 711,89 €</i>	<i>15 528,50 €</i>
<i>dont Région</i>	<i>458 424,07 €</i>	<i>788 500,33 €</i>
<i>dont taxe d'apprentissage</i>	<i>288 419,32 €</i>	<i>453 830,99 €</i>
Production stockée (71)		
Produits spécifiques (757)	24 937 606,02 €	26 380 378,82 €
<i>dont dotation de fonctionnement</i>	<i>24 436 164,00 €</i>	<i>26 061 816,00 €</i>
Produits de gestion (70, 72, 75 sauf 757)	21 228 363,51 €	20 473 000,18 €
Reprises sur amortissement, dépréciations et provision d'exploitation (781, 782)	1 799 841,14 €	2 313 462,31 €
Transferts de charges d'exploitation (791)	133 247,54 €	169 630,18 €
Total produits d'exploitation	53 363 663,24 €	55 266 360,40 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de personnel (64)	32 550 351,26 €	33 152 169,36 €
Personnel extérieur à l'établissement (621)	6 804,99 €	2 419,05 €
Impôts, taxes / rémunérations (admin. impôts) (631)	1 657 350,20 €	1 730 229,56 €
Impôts, taxes / rémunérations (autres organismes) (633)	1 696,15 €	277 327,98 €
Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes) (6371)	68 310,00 €	64 175,23 €
Achats (60 sauf 603)	3 034 359,40 €	3 042 458,66 €
Variation de stocks (603)	0,00 €	0,00 €
Charges spécifiques (657 et 658)	334 539,45 €	363 628,03 €
Autres charges de gestion (61, 62 sauf 621, 63 sauf 631 633 6371, 65 sauf 657 et 658)	8 173 677,18 €	9 027 616,96 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (681)	4 704 439,04 €	3 867 127,76 €
Total charges d'exploitation	50 531 527,67 €	51 527 152,59 €
Résultat d'exploitation (+ ou -)	2 832 135,57 €	3 739 207,81 €
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et produits assimilés (76)	962 151,95 €	647 391,48 €
Reprise sur dépréciations et provisions financières (786)	0,00 €	0,00 €
Transfert de charges financières (796)		
Total produits financiers	962 151,95 €	647 391,48 €

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2025	
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (EUROS)			
EXERCICE : 2025			
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées (66)	149 535,78 €	161 750,47 €	
<i>dont intérêts des emprunts et dettes</i>	<i>149 535,78 €</i>	<i>161 750,47 €</i>	
Dotation aux amortissements, dépréciations et provision financières (686)	0,00 €	0,00 €	
Total charges financières	149 535,78 €	161 750,47 €	
Résultat financiers (+ ou -)	812 616,17 €	485 641,01 €	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	1 560 985,74 €	1 321 048,88 €	
Sur opérations en capital	319 871,50 €	805 500,00 €	
<i>dont produits des cessions d'actif (775)</i>	<i>319 871,50 €</i>	<i>805 500,00 €</i>	
<i>dont quote-part subvention d'investissement virée au compte de résultat (777)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	
Reprise sur dépréciations et provisions exceptionnelles (787)	2 731 947,05 €	249 700,00 €	
Transferts de charges exceptionnelles (797)			
Total produits exceptionnels	4 612 804,29 €	2 376 248,88 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	200 738,79 €	138 627,22 €	
Sur opérations en capital	20 318,63 €	48 009,42 €	
<i>dont V.N.C des éléments d'actif cédés (675)</i>	<i>20 318,63 €</i>	<i>48 009,42 €</i>	
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles (687)	514 531,00 €	4 008 174,92 €	
Total charges exceptionnelles	735 588,42 €	4 194 811,56 €	
Résultat exceptionnel (+ ou -)	3 877 215,87 €	-1 818 562,68 €	
Impôts sur bénéfices	117 404,43 €	94 244,00 €	
Total impôts sur les bénéfices	117 404,43 €	94 244,00 €	
Total Charges	51 534 056,30 €	55 977 958,62 €	
Total Produits	58 938 619,48 €	58 290 000,76 €	
Résultat net (+ ou -)	7 404 563,18 €	2 312 042,14 €	

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes	Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)	Annexe 8										
PRÉAMBULE	<table><tr><td>Total du Bilan :</td><td>112 071 782,40 €</td></tr><tr><td>Total des produits :</td><td>58 938 619,48 €</td></tr><tr><td>Total des charges :</td><td>51 534 056,30 €</td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice :</td><td>7 404 563,18 €</td></tr></table>	Total du Bilan :	112 071 782,40 €	Total des produits :	58 938 619,48 €	Total des charges :	51 534 056,30 €	Résultat de l'exercice :	7 404 563,18 €			
Total du Bilan :	112 071 782,40 €											
Total des produits :	58 938 619,48 €											
Total des charges :	51 534 056,30 €											
Résultat de l'exercice :	7 404 563,18 €											
1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES												
1.1 - Principes et conventions générales												
Les comptes de la période ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant de la réglementation en vigueur, et en particulier l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif au référentiel comptable applicable aux établissements du réseau des Chambres de Métiers et e l'Artisanat, et de sa mise à jour en octobre 2013, et ce, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.												
1.2 - Permanence des méthodes												
Les comptes de l'exercice ont été élaborés dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.												
1.3 - Méthodes d'évaluation												
1.3.1. Immobilisations incorporelles												
Les logiciels standards acquis sont amortis sur une durée de 1 an à 4 ans en linéaire, selon une durée prévisionnelle d'utilisation.												
1.3.2. Immobilisations corporelles												
Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, abstraction faite de toute charge financière. Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire. Durée d'amortissement des immobilisations corporelles : <table><tr><td>- Locaux bâtiment CRMA :</td><td>50 ans</td></tr><tr><td>- Installations générales :</td><td>10 à 20 ans</td></tr><tr><td>- Matériel de transport :</td><td>5 ans</td></tr><tr><td>- Matériel de bureau et Informatique:</td><td>3 à 10 ans</td></tr><tr><td>- Mobilier :</td><td>5 ans à 10 ans</td></tr></table>			- Locaux bâtiment CRMA :	50 ans	- Installations générales :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans	- Matériel de bureau et Informatique:	3 à 10 ans	- Mobilier :	5 ans à 10 ans
- Locaux bâtiment CRMA :	50 ans											
- Installations générales :	10 à 20 ans											
- Matériel de transport :	5 ans											
- Matériel de bureau et Informatique:	3 à 10 ans											
- Mobilier :	5 ans à 10 ans											
1.3.3. Autres immobilisations												
Il s'agit notamment de participations détenues par la Chambre de Métiers dans des organismes de formation.												
1.3.4. Créances												
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrement.												
1.3.5. Provision pour engagements sociaux au titre des droits à la retraite												
Les engagements sociaux au titre des droits à la retraite ont été provisionnés à la clôture. Leurs évaluations est conforme à la norme IAS 19 et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003. Les engagements ont été calculés sur la base des droits potentiels acquis par les salariés conformément au statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat (article 37-II), et selon un taux annuel d'actualisation de 3,96%.												
1.3.6. Subventions d'investissement												
La Chambre de Métiers reprend au résultat les subventions d'investissement au rythme des amortissements des immobilisations financées, et en fonction du taux de subvention.												
1.4 - Faits significatifs de l'exercice												
La Chambre de Métiers et la Chambre de Commerce Territoriale du Puy-De-Dôme étaient concomitamment membres du Groupement d'Intérêt Public Apprentissage Interconsulaire. Ce GIP portait le ténement immobilier exploité par l'Association pour la Formation Professionnelle et Permanente, dénommée usuellement "Institut des Métiers de Clermont-Ferrand" - IDM63, et a été dissout lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2025.												

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)		Annexe 8
Le solde positif de liquidation a été réparti à parts égales entre les membres du GIP, générant dans les comptes de la Chambre de Métiers un produit exceptionnel à hauteur de 189 871 €. L'ensemble immobilier a été attribué à la Chambre de Métiers, et inscrit à l'actif pour un montant de 3 750 000 €.				
Les provisions liées aux contentieux suite à la suppression des établissements au 31 décembre 2020 ont été reprises dans les comptes pour un montant de 2 731 947 €, les procédures judiciaires étant closes et purgées de tout recours.				
2 - NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN				
2.1 – Immobilisations brutes, et amortissements et dépréciations				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice € (1)	Augmentations € (2)	Diminutions € (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice € (1) + (2) - (3)
Immobilisations incorporelles	2 574 223,63 €	172 709,22 €	0,00 €	2 746 932,85 €
Immobilisations corporelles	106 285 884,49 €	6 923 496,81 €	1 434 301,25 €	111 775 080,05 €
Immobilisations financières hors OG	1 664 737,06 €	10 100 267,46 €	90 207,06 €	11 674 797,46 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	110 524 845,18 €	17 196 473,49 €	1 524 508,31 €	126 196 810,36 €
Amortissements et Dépréciations	Montant des amortissements cumulés au début de l'exercice (Compte 28) € (1)	Dotations de l'exercice (Compte 68) € (2)	Diminution d'amortissements de l'exercice € (3)	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice € (1) + (2) - (3)
Immobilisations incorporelles	2 294 289,88 €	133 997,12 €	0,00 €	2 428 287,00 €
Immobilisations corporelles	54 881 044,04 €	3 384 992,04 €	182 785,38 €	58 083 250,70 €
Immobilisations financières hors OG	15 244,90 €	0,00 €	0,00 €	15 244,90 €
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	57 190 578,82 €	3 518 989,16 €	182 785,38 €	60 526 782,60 €
2.2 – État des créances				
	Montant brut au bilan €	Degré de liquidité de l'actif		
		Échéances à moins d'un an €	Échéances à plus d'un an €	
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations	181 316,29 €		181 316,29 €	
Autres créances immobilisées	10 024 041,43 €		10 024 041,43 €	
Créances de l'actif circulant :				
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	4 446 650,64 €	4 446 650,64 €		
Créances diverses	2 257 094,58 €	2 257 094,58 €		
Charges constatées d'avance	176 655,46 €	176 655,46 €		
TOTAL DES CREANCES	17 085 758,40 €	6 880 400,68 €	10 205 357,72 €	
2.3 – Variation des fonds propres				
Fonds propres au 01/01/2025	69 916 218,50 €			
Résultat exercice (+) (-)	7 404 563,18 €			
Variation report à nouveau (+) (-)	2 312 042,14 €			
Variation des subventions d'investissement (-)	-503 928,51 €			
Autres variations (+) (-)	- 1 314 711,86 €			
= Fonds propres au 31 déc. 2025	77 814 183,45 €			

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)		Annexe 8
2.4 – Provisions pour risques et charges				
Provisions	Montant des provisions comptabilisées au début de l'exercice € (1)	Dotations de l'exercice € (2)	Reprises de l'exercice € (3)	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice € (1) + (2) - (3)
Provisions pour risques	7 898 885,00 €	326 261,97 €	3 150 580,38 €	5 074 566,59 €
Provisions pour charges	1 393 919,57 €	807 912,77 €		2 201 832,34 €
	9 292 804,57 €	1 134 174,74 €	3 150 580,38 €	7 276 398,93 €
2.5 – Emprunts et dettes				
	Montant net au bilan €	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an €	Échéances à plus d'un an €	Échéances à plus de 5 ans €
Emprunts et dettes financières diverses	6 639 671,02 €	893 514,78 €	2 964 945,46 €	2 781 210,78 €
Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	2 757 730,51 €	2 757 730,51 €		
Dettes fiscales et sociales	6 658 288,13 €	6 658 288,13 €		
Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés		0,00 €		
Clients et comptes rattachés.....	22 128,56 €	22 128,56 €		
Dettes diverses	350 782,86 €	350 782,86 €		
Produits constatés d'avance	489 242,59 €	489 242,59 €		
TOTAL DES DETTES	16 917 843,67 €	11 171 687,43 €	2 964 945,46 €	2 781 210,78 €
2.6 – Charges à payer, Produits à recevoir				
	2025			
408000 - Fournisseurs - Factures non parvenues	-638 023,54 €			
409800 - Frs - Rabais à obtenir et autres avoirs non reçus	43 089,12 €			
418000 - Clients – Factures à établir	2 269 839,17 €			
419800 - Clts Rabais à accorder et autres avoirs à établir	-22 128,56 €			
428200 - Dettes provisionnées pour congés payés	-1 759 414,58 €			
428600 - Autres charges à payer	-37 375,87 €			
428610 - Personnel - Autres charges à payer CET	-731 883,35 €			
428700 - Produits à recevoir	0,00 €			
438200 - Charges sociales sur congés à payer	-975 696,58 €			
438600 - Organisme social - Autres charges à payer	0,00 €			
438610 - Organismes social - Autres charges à payer CET	-424 147,99 €			
438700 - Organisme social - Produits à recevoir	1 645,29 €			
448600 - Autres charges à payer (Etat)	-174 629,20 €			
448700 - Produits à recevoir (Etat)	0,00 €			
468600 - Charges à payer	-332 150,30 €			
468700 - Produits à recevoir	697 142,75 €			
TOTAL	-2 083 733,64 €			

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes

Annexes aux comptes annuels
Annexes aux comptes de gestion
(En application du Référentiel comptable)

Annexe 8

3 - NOTES SUR LES EFFECTIFS ET LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

3.1 - Répartition de l'effectif

	2025	2024
Titulaires et stagiaires (ETP)	337,21	358,11
Contractuels (ETP)	215,55	226,61
Nombre ETP	552,76	584,72

3.2 - Analyse du résultat exceptionnel

Dotations aux prov. pour risques et charges (-)	-514 531,00 €
VNC des actifs cédés (-)	-20 318,63 €
Autres charges exceptionnelles (-)	-200 738,79 €
Reprises sur prov. pour risques et charges (+)	2 731 947,05 €
Quote-part de subv. inscrites au résultat (+)	0,00 €
Produits de cession des actifs immobilisés (+)	319 871,50 €
Autres produits exceptionnels (+)	1 560 985,74 €
= Résultat exceptionnel	3 877 215,87 €

4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés : Néant

5 - INDEMNITES RELATIVES A CERTAINES INDEMNITES ET FRAIS

Indemnités des personnels - Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'Art. 24 du Statut du personnel (13ème mois)	1 592 745,15 €
Indemnités fondées sur l'Art. 25-1 du Statut du personnel (Primes de sujétion)	147 968,26 €
Indemnités fondées sur l'Art. 25-2 du Statut du personnel (Primes d'objectif ou de résultat)	55 882,17 €
Avantages locaux fondés sur l'Art. 77 du Statut du personnel (Comité œuvres sociales)	
Divers (y compris le supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	
TOTAL	1 796 595,58 €

Frais de déplacements, de mission et réceptions et de représentation	Compte 6254 :	Compte 62564 : Missions	Compte 6257 : Réception	Compte 6258 : Frais de
Président	13 199,56 €	4 194,38 €		
Bureau hors Président	112 007,15 €	18 544,87 €		
Membres élus hors Bureau	42 158,25 €	3 759,17 €		
TOTAL	167 364,96 €	26 498,42 €	0,00 €	0,00 €

Indemnités de fonctions et vacations (Compte 653)	Indemnités de fonctions	Vacations
Président	81 918,00 €	
Trésorier	39 294,00 €	
Bureau hors Président et hors Trésorier	335 282,40 €	25 364,40 €
Membres élus hors Bureau		79 538,40 €
TOTAL	456 494,40 €	104 902,80 €